Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1196

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉFUGIÉS DE LA VIOLENCE

Pour un accueil digne de ce nom

FÉDÉRALISME COOPÉRATIF

La Conférence des Gouvernements des cantons de Suisse occidentale, créée le 9 décembre 1993, a pour but de faciliter la recherche de solutions communes aux problèmes régionaux, en coordination avec les conférences intercantonales spécialisées. Elle doit promouvoir la notion de «fédéralisme coopératif».

(*jd*) Pour des raisons humanitaires, le Conseil fédéral a autorisé plusieurs milliers de saisonniers bosniaques à rester provisoirement en Suisse. Ils ont pu faire venir ici leurs femmes et leurs enfants. Ces derniers fréquentent les écoles helvétiques et apprennent l'une de nos langues nationales. Mais à l'issue de leur scolarité, ces jeunes sont condamnés à l'inaction. Pas d'apprentissage possible pour eux, car l'Office fédéral des étrangers craint des situations douloureuses en cas de renvoi en cours de formation. En effet, ces réfugiés peuvent être à tout moment rapatriés en Bosnie, au gré de l'évolution des événements dans leur pays. D'autres jeunes, réfugiés de la violence, des Kurdes notamment, partagent le même sort.

Si l'administration fédérale était vraiment soucieuse d'épargner à ces mineurs des déchirements inutiles, elle devrait prendre en considération la somme des souffrances qu'ils ont déjà endurées: guerre, violences, destruction de leur cadre de vie et de leur réseau familial, développement psychologique et formation scolaire perturbés. Les condamner à l'inaction à l'issue de leur scolarité obligatoire, c'est les pousser à la délinquance et renforcer ainsi les sentiments xénophobes d'une partie de la population suisse qui se nourrit de pareils «mauvais exemples».

Une jeunesse gâchée ne se rattrape probablement jamais. Mais au moins que leur séjour helvétique, quelle qu'en soit la durée, permette à ces adolescents d'entreprendre une formation. Elle leur sera utile au double titre de la réintégration sociale et de la compétence professionnelle indispensable à la reconstruction future de leur pays. Déjà certains cantons, romands notamment, l'ont compris, qui autorisent la conclusion d'un contrat d'apprentissage dès lors qu'un délai de renvoi n'a pas été fixé. ■

Autres travaux de la Conférence

Réunie à L'Elysée à Lausanne, vendredi 16 décembre, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a adopté en outre une convention de réciprocité concernant l'adjudication des travaux lors de constructions réalisées par les administrations cantonales. Les soumissionnaires ayant leur siège dans l'un ou l'autre canton signataire sont invités à faire leurs offres ailleurs que dans leur aire géographique. Un premier pas vers la libéralisation des marchés publics... et une avancée vers le Gatt.

Par ailleurs, la Conférence a étudié les modalités d'une adhésion de la Suisse à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). «Lors du dernier sommet de la francophonie à l'Ile Maurice, la Suisse était absente de la liste des contributeurs...», a précisé le conseiller d'Etat vaudois Jacques Martin, président de la Conférence. La Confédération devrait pouvoir financer cette contribution «par solidarité confédérale». ■

●●●

semble les deux faces du problème de la surpopulation étrangère: la question de la naturalisation et celle de la police des étrangers» (Message, 2 juin 1924). La perception de cette question évoluera.
En 1951, le Message sur le projet de loi fédérale d'acquisition et de perte de la nationalité conclut: «La question de savoir si le *jus soli* peut contribuer à cette lutte contre la surpopulation étrangère est encore à examiner». Le *jus soli* sera définitivement écarté. L'acquisition de la nationalité devient la conséquence et non la cause d'un processus d'intégration que la loi de 1951 appelle encore «assimilation». En 1987 (Message sur le nouvel article 14 LN), on parlera d'«intégration» et d'«accoutumance aux modes de vie».

MÉDIAS

«La lecture du journal, le matin au lever, est une sorte de prière du matin, réaliste. On oriente vers Dieu ou vers ce qu'est le monde son attitude à l'égard du monde. Cela donne la même sécurité qu'ici, que l'on sache où l'on en est.»
Cette réflexion de Hegel, dans *Notes et fragments, Iéna, 1803-1806* a fait l'objet d'une étude de Madame Myriam Bienenstock, Université Pierre Mendès-France Grenoble 2, dans les *Archives de Philosophie*, 57, 1994, pp. 669-681, sous le titre «La lecture du journal selon Hegel: une sorte de prière du matin réaliste?»

Etat de la presse quotidienne de gauche en Suisse le 13 décembre 1994: cinq titres, dont quatre en Suisse orientale: *DAZ* (ZH), *Winterthurer AZ*, *Osterschweizer AZ* (St-Gall), *Schaffhauser AZ* et à Berne: *Berner Tagwacht*. A l'exception du journal de St-Gall, qui a huit pages, les autres en ont douze, dont plusieurs communes (affaires nationales, internationales, sport, par exemple), fournies par la rédaction centrale *AZ-Ring*. A noter que l'*Ostschweizer AZ* est vendu 90 centimes le numéro et que le *Schaffhauser AZ* indique déjà le prix avec TVA (Fr. 1,30).